

Petit rapport explicatif sur les substances contenues dans les cosmétiques.

1. Les conservateurs

Ce sont des molécules chimiques quasi indispensables pour rendre sûre l'utilisation des produits en évitant tout développement bactérien. Ils sont indispensables dès lors que le produit contient de l'eau : toutes les crèmes et autres émulsions sont concernées, surtout celles conditionnées en pot où l'on trempe les doigts tous les matins ! Le consommateur devra être particulièrement vigilant s'il choisit un cosmétique sans conservateurs.

1.1 Phénoxyéthanol

Le phénoxyéthanol est un éther de glycol de la série E groupe 2. En 2000 la Commission de sécurité des consommateurs avait réclamé la substitution complète des éthers de glycol de la série E . Des expérimentation animales ont montré une toxicité sur le système reproducteur et sur le développement de jeunes animaux (source NTP USA Novembre 1984).

1.2 Formaldéhyde

Le formaldéhyde est autorisé comme conservateur dans les cosmétiques à hauteur de 0.2 % maximum (sauf pour les dentifrices 0.1 % et pour les produits en aérosol où il est interdit). De nombreux produits cosmétiques contiennent du formaldéhyde même s'il n'a pas été utilisé comme ingrédient : il peut être présent comme résidu car utilisé comme conservateur des autres ingrédients.

Le formaldéhyde est classé comme **cancérogène** pour l'homme et provoque des **allergies** chez certaines personnes.

1.3 Parabens

Ces substances provoquent des allergies de contact. Leurs effets cancérogènes ont été remis à l'ordre du jour suite à des publications récentes portant sur les déodorants: les auteurs ont identifié la présence de parabens dans des tissus mammaires cancéreux. Même si ces dernières études n'ont pas été faites dans de conditions suffisamment rigoureuses, le doute demeure puisque le potentiel oestrogénique et reprotoxique des parabens est démontré. Cependant tous les parabens ne présentent pas le même potentiel toxique.

L'utilisation du méthylparaben et de l'éthylparaben ne sera sans doute pas remise en cause au vu des travaux publiés. En revanche, il faut être plus prudent avec le propylparaben, pour lequel des effets toxiques ont été observés.

En ce qui concerne les autres parabens, -butylparaben et isobutylparaben notamment, des effets oestrogéniques ou reprotoxiques sont documentés par de

nombreuses publications. Ces substances pourraient être interdites prochainement dans les cosmétiques par les autorités européennes. Les parabens dans leur ensemble sont souvent utilisés en mélange : on en trouve rarement un seul.

1.4 Autres conservateurs et antioxydants

L'Iodopropyl butylcarbamate est un conservateur qui libère de l'iode lors de son utilisation. Or l'exposition de l'organisme à de l'iode libre augmente le risque potentiel de troubles de la thyroïde. Plusieurs états, tels la Norvège et l'Allemagne, proposent de retirer cette substance de la liste des ingrédients autorisés dans les cosmétiques. D'autres, dont la France, proposent son interdiction dans les produits pour enfants. Même si cette substance n'est pas encore interdite, au vu des risques potentiels on ne devrait pas en trouver dans une crème.

Le *Methyldibromo glutaronitrile* est également un conservateur bien connu des allergologues puisque le nombre de cas d'allergies est en augmentation dans plusieurs pays d'Europe.

BHT est le sigle utilisé pour désigner le butylhydroxytoluène qui est un antioxydant. Des études de toxicité par voie orale montrent que le BHT est métabolisé. A des doses aiguës de 0.5 à 1 g/kg, apparaissent chez le rat mâle des dommages hépatiques et rénaux. Une exposition répétée à des doses comparables mais à court terme fait apparaître des effets toxiques hépatiques chez des rats, mâles et femelles.

En plus des effets sur le foie et les reins, le BHT appliqué sur la peau est associé avec des effets toxiques dans les tissus pulmonaires..

Triclosan est un antibactérien à large spectre c'est-à-dire efficace sur un grand nombre de germes. Il est remis en cause par des chercheurs américains qui ont constaté la possibilité d'émergence de germes résistants. La plupart des hôpitaux en Suède ont arrêté l'utilisation de cette substance depuis plusieurs années.

2. Les 26 allergènes

Le 7ème amendement de la directive européenne sur les cosmétiques impose - depuis le 11 mars 2005- l'étiquetage de 26 allergènes contenus dans les parfums et cosmétiques (en Suisse cette obligation n'est pas encore en vigueur : une consultation est en cours).

Liste des 26 substances allergènes

Alcool benzylique
Amylcinnamaldehyde
Alcool cinnamylique
Citral
Eugénol
Hydroxycitronellal
Isoeugenol
Amylcinnamic alcool
Salicylate de benzyle
Cinnamaldehyde
Coumarine
Geraniol
4 - (hydroxy - 4 methyl pentyl) cyclohexe - 3 enecarbaldehyde (Lylal)
Alcool 4 - methoxybenzylique (anisyl alcohol)
Cinnamate de benzyle
farnesol
2 - (4 - tert butylbenzyl) propionaldehyde [Lilial] (Butylphenyl methylpropional)
Linalool
Benzoate de benzyle
Citronellol
Hexylcinnamaldehyde
D-limonene
Oct 2-ynoate de methyle
Isomethylionone
Evernia prunastri, extraits
Evernia furfuracea, extraits

3. Nitrosamines

La présence de TEA, triethanolamine, combinée avec celle d'un libérateur de formaldéhyde, diazolidinyl urea ou imidazolidinyl urea, est susceptible de déclencher la formation de nitrosamines. Ces derniers peuvent passer la barrière de la peau et sont des cancérigènes reconnus. Si on peut à la rigueur admettre la présence de ces substances dans les produits rincés comme les gels douche, leur présence dans les crèmes est plus sujet à polémique : la crème restant longtemps en contact de la peau, elle a tout loisir de pénétrer dans l'organisme.